



DECISION 20190315

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté du 29 janvier 2019 portant nomination et classement de Madame Murielle Pierre dans l'emploi de sous-directeur des ressources humaines et de la formation au centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 1^{er} mars 2019.

DECIDE

Article unique : Madame Murielle Pierre, sous-directrice des ressources humaines et de la formation, est autorisée, pour sa sous-direction, à :

- Signer la correspondance générale et les documents ;
- Attester des états de frais de déplacement ;
- A signer les autorisations de cumul d'activité ;
- Certifier le service fait.

Fait à Vanves, le

La présidente du Crous

Dominique MARCHAND

Signature de l'intéressée